

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 9 de l'ordre du jour

CX/PR 23/54/11
Avril 2023

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante-quatrième Session
Beijing, République populaire de Chine
26 juin - 1^{er} juillet 2023

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA GESTION DES COMPOSÉS SANS APPUI NE PRÉSENTANT PAS DE PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE POUR RÉVISION PÉRIODIQUE

(Préparé par le groupe de travail électronique présidé par le Chili
et coprésidé par l'Australie, l'Inde et le Kenya)

Les membres du Codex et les observateurs souhaitant soumettre des observations sur les recommandations du paragraphe 17 doivent le faire conformément aux instructions figurant dans la lettre circulaire CL 2023/37-PR disponible sur la page web du Codex.¹

CONTEXTE

CCPR50 (2018)

1. Lors du CCPR50, lors de l'examen de l'établissement des listes de pesticides du Codex et des listes de priorité pour l'évaluation par les réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR), le président du groupe de travail électronique (EWG) sur les priorités (Australie) a signalé que plusieurs composés sans appui étaient inscrits dans la liste en vue de réévaluations périodiques.
2. Dans le cadre du processus de priorisation du CCPR, un composé non soutenu est un pesticide qui doit être réévalué et pour lequel ni le fabricant ni le pays membre ne se sont engagés à soumettre les données nécessaires à l'évaluation par la JMPR. Les composés non soutenus sont identifiés dans les tableaux de priorisation 2A et 2B.

Tableau 2A: Calendriers et listes de priorité des examens périodiques (pesticides devant faire l'objet d'un examen périodique)

Tableau 2B : Liste de réexamen périodique (pesticides dont la dernière évaluation remonte à 15 ans ou plus, mais dont le réexamen périodique n'a pas encore été programmé ou inscrit sur la liste)
3. Le CCPR50 a noté deux situations clés qui se sont présentées lors de l'examen périodique :
 - (i) composés sans appui, sans préoccupations en matière de santé publique, et
 - (ii) composés sans appui présentant des risques pour la santé publique
4. Plusieurs membres ont indiqué qu'il était nécessaire de préparer un document de travail afin d'envisager des stratégies pour la gestion des composés sans appui dont l'examen périodique est prévu par la JMPR.
5. Le CCPR50 a donc accepté² que ce travail soit effectué dans le cadre du GTE sur les priorités présidé par l'Australie et coprésidé par le Canada, le Chili et le Kenya, et a été chargé de présenter un document de travail sur la gestion des composés non pris en charge dont l'examen périodique est prévu pour le CCPR51.

¹ Page web du Codex/Lettres circulaires :
<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/en/>.

Page web du Codex/CCCF/Lettres circulaires :

<https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/tr/?committee=CCPR>

² REP18/PR50, paragraphes. 147-151 & 153

CCPR51 (2019)

6. Le CCPR51 a examiné le document de travail³ qui présente des propositions sur la manière de gérer les composés non pris en charge (avec ou sans problèmes de santé publique) énumérés dans les tableaux 2A et 2B.
7. Le CCPR51 a noté que la principale préoccupation concernait la gestion des composés sans appui ne présentant pas de risque pour la santé publique et a axé ses discussions sur les options de gestion prévues pour ces composés. Le CCPR a noté la préférence des délégations pour l'option 2, en particulier l'option 2b, ou l'option 3. Les détails complets de ces options se trouvent dans le document de discussion présenté au CCPR51.
8. Le CCPR51 a noté qu'il était difficile de parvenir à un consensus sur les options de gestion compte tenu de la complexité de la question et a convenu d'évaluer les options 2 (en particulier 2b) et 3 afin de déterminer une voie à suivre appropriée pour ceux qui soutiennent l'une ou l'autre des options.
9. Le CCPR51 a donc décidé⁴ d'établir un GTE sur les composés sans appui ne présentant pas de risque pour la santé publique, dont l'examen périodique sera présidé par le Chili et coprésidé par l'Australie, l'Inde et le Kenya :
 - (i) Étudier les circonstances qui conduisent à des composés non soutenus et les obstacles qui empêchent de fournir un soutien.
 - (ii) Étudier les options pour un soutien efficace des données.
 - (iii) Explorer les avantages et les défis qui découlent des options 2b et 3, telles que recommandées par le CCPR51 :

Option 2b - Seules les CXL pour lesquelles il existe des enregistrements dans la base de données nationale d'enregistrement (BDNI) seront retenues.

Option 3 - Les membres du Codex et les observateurs bénéficient d'un délai de 4 ans pour satisfaire aux exigences en matière de données afin de maintenir les CXL. (i.e., règle des 4 ans). Si les membres ou observateurs ne sont pas en mesure de répondre aux exigences en matière de données, toutes les CXL doivent être révoquées, et
 - (iv) Présenter une proposition pour examen par le CCPR52 sur la base des considérations ci-dessus.

CCPR52 (2021)

10. Le CCPR52 a examiné le document de travail⁵ préparé par le GTE. Les membres ont exprimé des opinions divergentes en faveur des options 2b et 3. Comme le Comité n'est parvenu à un consensus sur aucune des propositions d'options, il est convenu⁶ de rétablir le GTE présidé par le Chili et coprésidé par l'Australie, l'Inde et le Kenya avec les termes de référence suivants :
 - (i) Poursuivre l'élaboration d'une proposition de gestion pour les composés sans appui ne présentant pas de risque pour la santé publique et devant faire l'objet d'un réexamen périodique sur la base des options 2b et 3 :
 - a) Option 2b - Seules les CXL pour lesquelles il existe des enregistrements dans la base de données nationale d'enregistrement (BDNI) seront retenues et, dans ce cas, décrire les amendements requis dans les principes d'analyse des risques appliqués par le CCPR pour mettre en œuvre cette option, et
 - b) Option 3 - Les membres et observateurs du Codex disposent de quatre ans pour satisfaire aux exigences en matière de données afin de maintenir les CXL (c'est-à-dire la règle des quatre ans). Si les membres ou observateurs ne sont pas en mesure de répondre aux exigences en matière de données, toutes les CXL seront révoquées.
 - (ii) La proposition doit prendre en considération le document de discussion présenté dans le document CX/PR 21/52/17, Annexe I, ainsi que les commentaires écrits soumis et ceux formulés lors de la session plénière.
 - (iii) Développer davantage les recommandations sous CX/PR 21/52/17, Annexe I, TOR (ii) - explorer les options pour un soutien efficace des données qui pourraient être abordées par le Codex, la FAO/OMS, la JMPR, les gouvernements et l'industrie afin d'aider davantage les pays à mettre en œuvre l'une ou l'autre des options.

³ CX/PR 19/51/17

⁴ REP19/PR51, paras. 207-215

⁵ CX/PR 21/52/17

⁶ REP21/PR52, paragraphes 228-235

Sur la base des considérations ci-dessus, le GTE a été chargé de présenter une proposition de gestion pour examen par le CCPR53:

CCPR53 (2022)

11. Le CCPR53 a noté que les recommandations faites dans le document de discussion⁷ préparé par le GTE, ont été examinées par une réunion virtuelle du groupe de travail tenue avant la session, qui a fourni des recommandations révisées pour l'examen des composés non pris en charge sans problème de santé publique prévus pour un examen périodique comme décrit dans un document de salle de conférence (CRD09):
 - (i) La proposition révisée pour la gestion des composés sans appui ne présentant pas de risque pour la santé publique et devant faire l'objet d'un réexamen périodique est décrite dans le document CRD09, annexe I, section 1.
 - (ii) Les différentes options pour le soutien des données qui pourraient être abordées par le Codex, la FAO/OMS, la JMPR, les gouvernements et l'industrie pour aider davantage les pays à mettre en œuvre l'approche de gestion proposée telle que présentée dans le document CRD09, annexe I, section 2.
 - (iii) La mise en place d'un GTE chargé de développer et d'affiner la proposition de gestion en vue de son examen par le CCPR54.
12. Le CCPR a accepté⁸ de rétablir un GTE sur les composés sans appui ne présentant pas de risque pour la santé publique, dont l'examen périodique est prévu, présidé par le Chili et coprésidé par l'Australie, l'Inde et le Kenya, travaillant en anglais et doté des attributions suivantes :
 - (i) Développer et affiner la proposition de gestion pour les composés sans appui ne présentant pas de risque pour la santé publique et devant faire l'objet d'un réexamen périodique, présentée dans la section 1 de l'annexe I du document CRD09.
 - (ii) Développer davantage les recommandations de la section 2 de l'annexe I du document CRD09, afin d'explorer d'autres options pour un soutien efficace des données qui pourraient être abordées par le Codex, la FAO/OMS, la JMPR, les gouvernements et l'industrie afin d'aider les pays à préparer les ensembles de données nécessaires à la conduite des examens périodiques.
 - (iii) Les propositions devraient prendre en considération les informations présentées dans le document CX/PR 22/53/13, le document CRD09 et les commentaires écrits soumis et ceux reçus lors de la réunion plénière.
 - (iv) Sur la base des considérations ci-dessus, présenter une proposition de gestion pour examen et adoption par le CCPR54.

PROCESSUS DE TRAVAIL

13. Le GTE a été rejoint par plusieurs pays membres, des organisations observatrices et une organisation membre. La liste des participants figure à l'Annexe II.
14. Le GTE a préparé deux projets pour commentaires au sein du GTE. Le document initial a été élaboré par le Chili, l'Australie, l'Inde et le Kenya.
15. La proposition révisée est basée sur l'échange d'opinions qui a eu lieu avant et pendant le CCPR52, où il n'a pas été possible de parvenir à un consensus sur l'une des deux options proposées.
16. Lors du premier tour du GTE, des commentaires ont été reçus du Costa Rica, de l'Allemagne, de la Thaïlande, des États-Unis et de l'Uruguay, et lors du deuxième tour, de l'Allemagne.

RECOMMANDATIONS

17. Le CCPR est invité à se pencher sur la question :
 - (i) La proposition relative à la gestion des composés sans appui ne présentant pas de risque pour la santé publique, prévue pour un examen périodique, décrite à la section 1 de l'annexe I, et, en cas d'accord, d'envisager son adoption par le CCPR54 (2023).
 - (ii) Les différentes options pour le soutien des données qui pourraient être abordées par le Codex, la FAO/OMS, la JMPR, les gouvernements et l'industrie pour aider davantage les pays à mettre en œuvre l'approche de gestion proposée telle que présentée dans la section 2 de l'annexe I, et, si nécessaire, fournir des commentaires pour améliorer davantage les options données dans le document ou des options supplémentaires, le cas échéant.

⁷ CX/PR 22/53/17

⁸ REP22/PR53, paras. 201-206

ANNEXE I**SECTION 1. GESTION DES COMPOSÉS SANS APPUI
NE PRÉSENTANT PAS DE PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE⁹ POUR RÉVISION PÉRIODIQUE**

1. Les composés sans appui ne présentant pas de risque pour la santé publique et devant faire l'objet d'un examen périodique seront gérés conformément aux procédures d'examen périodique décrites dans le manuel de procédures du Codex, conformément à la section IV : Analyse des risques, Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides, en particulier le chapitre 5¹⁰.
2. À chaque session, le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (CCPR) envisagera la création d'un groupe de travail électronique (GTE) pour les composés non pris en charge.
3. Conformément à la pratique actuelle, le président du GTE sur les priorités continuera à fournir les informations suivantes concernant les composés énumérés dans les tableaux 2A, 2B et 3 distribués chaque année aux membres et aux observateurs :
 - i. Statut des préoccupations sanitaires, actuellement présenté dans l'onglet "Tableau 2B PHC seulement" de la feuille de calcul « Scheduling and Priority Lists of Pesticides for Evaluation by the JMPR spreadsheet » (liste des pesticides à évaluer en priorité par la JMPR).
 - ii. Situation de soutien des composés et de leurs CXL respectives
 - iii. Enregistrement et détails des évaluations périodiques précédentes (tableau 3)
4. Dès qu'un composé est inscrit au tableau 2B (liste d'examen périodique : composés inscrits en vertu de la règle des 15 ans mais pas encore programmés ou inscrits), les membres du CCPR et les observateurs doivent examiner attentivement les composés pour voir ceux qui sont soutenus et ceux qui ne le sont pas.
5. Les États membres qui constatent que les limites maximales de résidus (CXL) du Codex pour un composé ne sont pas étayées et que le pays lui-même n'est pas en mesure de produire les données, doivent faire part de cette préoccupation au président du GTE sur les composés sans appui en réponse à la lettre circulaire que le président du GTE sur les questions prioritaires envoie en septembre de chaque année et qui comprend, entre autres, les tableaux 2A et 2B.
6. Dans cette communication, l'État membre doit fournir des informations détaillées sur les CXL qu'il souhaite soutenir, ainsi que des informations sur le statut du registre national, la surface (ha) de la culture traitée avec le pesticide, des données sur le commerce international ou d'autres éléments qui justifient les efforts déployés pour générer des données¹¹.
7. Le président du GTE sur les composés non supportés doit demander au secrétariat de la JMPR quel type de données est nécessaire pour effectuer les réévaluations (études de toxicologie et/ou de résidus et, le cas échéant, méthodes d'analyse). L'engagement de la JMPR à ce stade précoce de la procédure est essentiel, à la fois pour éviter que le dossier à préparer ne soit jugé incomplet et pour éviter une répétition inutile des études.
8. Le président du GTE sur les composés sans appui soumettra à l'examen de la plénière du CCPR la liste des pesticides et des CXL pour lesquels certains États membres ont exprimé leur inquiétude quant à l'éventuelle révocation des CXL en raison de l'absence d'appui, en précisant s'il existe une justification raisonnable d'avancer dans la recherche d'appuis possibles. Le CCPR ratifiera le lancement du processus de recherche d'appui au sein du GTE sur les composés sans appui.
9. Au sein du GTE sur les composés sans appui, les possibilités devraient être discutées par le groupe de parties prenantes, notamment par les membres ayant évalué les composés et/ou les utilisations autorisées et les membres et observateurs ayant un intérêt à maintenir la substance dans le système du Codex. S'il existe un enregistrement national appuyant la CXL actuelle, il devrait être pris en considération.
10. En ce qui concerne les composés pour lesquels un appui est obtenu, le(s) membre(s) doit(vent) informer le président du GTE sur les priorités et le président du GTE sur les composés sans appui si toutes les CXL ou certaines

⁹ Dans le contexte du présent document, l'expression "composés non pris en charge sans problème de santé publique" désigne les composés pour lesquels aucun formulaire de préoccupation en matière de santé publique n'a été déposé par un membre ou pour lesquels la JMPR n'a indiqué aucun problème de santé publique. Ces composés sont en attente d'un réexamen périodique après 15 ans sans qu'un sponsor n'ait déclaré soutenir le composé.

¹⁰ Commission du Codex Alimentarius. Manuel de procédure dans sa dernière version. Organisation mondiale de la santé-Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, 2019.

¹¹ Des informations utiles sur les données attendues et à évaluer par la JMPR figurent dans le document « Soumission et évaluation des données de résidus de pesticides pour l'estimation des résidus maximaux dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux ». Troisième édition. FAO Plant Production and Protection Paper 225, Food and Agricultural Organization Rome 2016 », le manuel de la FAO, ainsi que dans "Principles and Methods for the Risk Assessment of Chemicals in Food (Environmental Health Criteria 240), Organisation mondiale de la santé, 2009".

d'entre elles seront appuyées et doit(vent) spécifier chaque CXL appuyée et non appuyée et le calendrier pour la fourniture des données pertinentes à la JMPR.

11. Pour les substances pour lesquelles le soutien d'une ou plusieurs CXL pour une substance non soutenue est annoncé et le soutien peut être réalisé comme décrit précédemment, la CXL restante non soutenue sera révoquée après le renouvellement du composé.
12. Pour les composés et leurs CXL pour lesquels aucun appui n'a été obtenu conformément aux points 5-9, le CCPR à sa prochaine session devrait à nouveau demander un appui. Si aucun appui n'est donné, le retrait des CXL devrait être approuvé à la prochaine réunion du CCPR.

SECTION 2. OPTIONS POUR UN SOUTIEN EFFICACE DES DONNÉES QUI POURRAIENT ÊTRE ABORDÉES PAR LE CODEX, LA FAO/OMS, LA JMPR, LES GOUVERNEMENTS ET L'INDUSTRIE AFIN D'AIDER DAVANTAGE LES PAYS À METTRE EN ŒUVRE L'APPROCHE DE GESTION PROPOSÉE

13. Il est généralement admis que les membres et observateurs du Codex participant au CCPR peuvent collaborer efficacement avec d'autres membres qui n'ont actuellement pas la capacité de soutenir de manière indépendante des utilisations/composés importants pour leurs systèmes de production.
14. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour clarifier le travail décrit aux paragraphes 5 à 9, à savoir : définir l'étendue du problème en ce qui concerne le nombre de limites maximales de résidus (LMR), identifier les membres et les observateurs qui s'intéressent à des composés spécifiques, et décrire les données nécessaires à la JMPR pour mener à bien l'examen périodique.
15. Pour ce faire, il est essentiel de classer les différents cas par ordre de priorité afin de garantir une collaboration efficace.
16. Les informations relatives au système du Codex et à la procédure d'examen périodique de la JMPR, à la production de l'ensemble des données requises et au dossier d'accompagnement, devraient être communiquées aux fabricants de génériques ainsi qu'aux membres et observateurs ayant des composés non pris en charge. Ce serait l'un des rôles du GTE sur les composés non pris en charge.

Type d'activités de collaboration

17. Activités de collaboration axées sur des projets spécifiques, des cours et des formations entre les membres du Codex, entre les membres et les observateurs avec le soutien du secrétariat de la JMPR ou avec d'autres organisations internationales telles que la FAO et l'OMS.

Les activités de collaboration qui peuvent être développées efficacement dans le cadre du Codex, de la FAO, de l'OMS, d'autres organisations internationales, d'agences gouvernementales, de l'industrie, etc. :

a) Codex

18. Par l'intermédiaire de la JMPR et des secrétariats du Codex, coordonner et organiser des ateliers sur les réévaluations périodiques, en fournissant des détails sur chaque étape de la procédure, les exigences et les données à soumettre par l'industrie ou le pays souhaitant soutenir la réévaluation. Ces ateliers pourraient être virtuels afin de faciliter la participation et de réduire les coûts.

b) FAO, OMS et autres organisations internationales

19. La FAO et l'OMS peuvent fournir des informations sur les données disponibles et, plus important encore, sur les données manquantes. Cela est nécessaire pour définir la charge de travail de ceux qui fourniront les données manquantes.
20. Soutien financier pour la réalisation des ateliers indiqués à la lettre a), ainsi que la mise à disposition d'experts, si nécessaire.

c) Organismes gouvernementaux compétents (par exemple, activités de jumelage entre les membres du Codex)

21. Les agences gouvernementales concernées peuvent fournir leur dernière évaluation dans la mesure où elle est disponible.
22. Les pays intéressés pourraient financer la traduction dans leur langue maternelle, afin de réaliser les formations proposées à la lettre a).

d) Industrie/entreprises commerciales

23. Les membres concernés devraient redoubler d'efforts pour rassembler les petites et moyennes entreprises (PME) intéressées qui produisent des substances et/ou des formulations, afin de faciliter la production de données partagées, par le biais d'un soutien financier/parrainage.
24. L'industrie/le promoteur qui a initialement homologué le composé pourrait fournir, sur demande, les données toxicologiques et les données sur les résidus pour les pesticides à réévaluer.

e) Autres parties concernées (le cas échéant) pour aider les membres du Codex, qui n'ont actuellement pas la capacité de soutenir de manière indépendante les pesticides/usages importants pour leurs systèmes de production, à fournir l'ensemble des données requises pour l'examen périodique de la JMPR.

25. D'autres agences internationales peuvent proposer des projets de renforcement des capacités, tandis que des instituts de recherche peuvent être disposés à mener certaines études.
26. Les autres parties concernées sont les sociétés commerciales, les associations commerciales, les associations alimentaires et les organisations agricoles afin d'assurer le flux d'informations entre les agriculteurs, les agences nationales et les principaux pays exportateurs.
27. Travailler ensemble à la réalisation des essais sur le terrain nécessaires pour étayer les BPA révisées : Le Codex et la FAO pourraient faciliter la collaboration entre les pays membres intéressés (organismes commerciaux nationaux, groupes industriels, organismes de recherche sur les cultures) par le biais d'un "fonds de collaboration" afin d'utiliser au mieux les ressources et d'éviter la duplication des efforts.

f) Activités de renforcement des capacités des membres du Codex pour satisfaire aux exigences des évaluations de la JMPR

28. Fournir des activités de renforcement des capacités afin de promouvoir l'amélioration des ressources humaines pour les membres du Codex qui éprouvent des difficultés à réaliser les études techniques nécessaires. Il s'agirait notamment d'apporter un soutien technique pour répondre aux exigences des études et respecter les procédures formelles de soumission des données. Idéalement, ces activités pourraient s'adresser à des experts de différents secteurs au sein des gouvernements et/ou des instituts de recherche. Certaines activités proposées visent à renforcer les capacités dans les domaines suivants
 - i. Essais sur le terrain (résidus)
 - ii. Études toxicologiques
 - iii. Soumission de données dans le cadre des procédures d'examen périodique

ANNEXE II**LISTE DES PARTICIPANTS****Présidence: Chili**

Roxana Vera Muñoz
 Chef du sous-département des accords internationaux, département des affaires internationales
 Service de l'agriculture et de l'élevage, SAG
 (Président)

Co-présidents**Australie**

Mme Karina Budd
 Director
 Residue Chemistry and Laboratory
 Performance Evaluation Section,
 National Residue Survey, Exports
 Division, Department of Agriculture

Inde

Dr. S.C. Dubey
 Assistant Director General
 Plant Protection and Biosafety
 Indian Council of Agricultural Research

Kenya

Mme Lucy M. Namu
 Head Quality Assurance and Laboratory,
 Accreditation,
 Kenya Plant Health Inspectorate Service
 (KEPHIS)

Argentine

Carla Serafino
 Registry of Agrochemicals and Biologics of the National
 Service of Agrifood Health and Quality (SENASA)

Canada

Monique Thomas
 Pest Management Regulatory Agency, Health

Chili

Cassandra Pacheco
 Agencia Chilena para la Calidad e Inocuidad Alimentaria
 (ACHIPIA)

Jorge Carvajal
 Servicio Agrícola y Ganadero (SAG)

Chine

Guangyan Zhu
 Professor - Institute for the Control of Agrochemicals
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs.

Chizhou Liang
 Professor - Institute for the Control of Agrochemicals
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs.

Huiqian Zhuang
 Agronomist Institute for the Control of Agrochemicals
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs.

Colombie

David López
 Ingeniero agrónomo en DT insumos agrícolas ICA

Costa Rica

Amanda Lasso
 Codex Advisor

Alejandro Rojas León
 State Phytosanitary Service (SFE)

Ivania Morera Rodríguez
 State Phytosanitary Service (SFE)

Tatiana Vasquez Morera
 State Phytosanitary Service (SFE)

Égypte

Mariam Barsoum Onsy
 Food Standards Specialist, Egyptian Organization for
 Standardization & Quality (EOS), Ministry of Trade and
 Industry

Union européenne

Siret SURVA
 European Commission

Finlande

Tiia Mäkinen-Töykkä
 Finnish Safety and Chemicals Agency (Tukes)

France

Florence Gérard
 Ministry of Agriculture

Xavier Sarda
 ANSES

Allemagne

Karsten Hohgardt
 Federal Office of Consumer Protection and Food Safety (BVL)

Monika Schumacher
 Federal Ministry of Food and Agriculture

Angela Göbel
 Federal Ministry of Food and Agriculture

Guatemala

Cristián Rossi
 Technical expert

Zenia Aguilar
 MAGA

Guyane

Trecia David
 Registrar - Pesticide and Toxic Chemicals Control Board

Rhea Benn
 Senior Chemis - Pesticide and Toxic Chemicals Control Board

Inde

S.C. Dubey
Assistant Director General (PP&B) - Indian Council of
Agricultural Research

Jonnalagadda Padmaja
Scientist F - ICMR-National Institute of Nutrition

Kannan B
AM – Regulatory Affairs - ITC Limited
Ritika
Research Associate – FICCI

Varsha Yadav
Research Associate – FICCI

Suvansha Nigam
Associate Counsellor - Food Regulatory - CII - Food and
Agriculture Center of Excellence
Rajendran TP
Former ADG (PP) - Indian Council of Agricultural Research

Koushik Banerji
Principal Scientist - NRL, National Research Centre for
Grapes

Iran

Roya Noorbakhsh
ISIRI

Japon

Tomoyuki KAWAI
Assistant Director, Agricultural Chemicals Office, Ministry of
Agriculture, Forestry and Fisheries

Koutarou TOMITA
Agricultural and Veterinary Chemical Residue Office, Food
Safety Standards and Evaluation Division, Pharmaceutical
and Environmental Health Bureau, Ministry of Health,
Labour and Welfare

Malaisie

Mohammad Nazrul Fahmi Bin Abdul Rahim
Deputy Director

Nurhayati Binti Kamyon
Assistant Director

Maroc

JAAFARI Ahmed
Head of the Chemical Inputs Division at the National Food
Safety Office (ONSSA)

MESSAOUDI Bouchra
Engineer in the service of standardization and the Codex
Alimentarius at the National Food Safety Office (ONSSA)

Mexique

Tania Daniela fosado Soriano
Secretaría de Economía

Nigéria

Nwaeze Boniface
Assistant Director

Paraguay

José Eduardo Giménez Duarte
Servicio Nacional de Calidad y Sanidad Vegetal y de Semillas
(SENAVE)

République de Corée

Codex Contact Point
Quarantine Policy Division, Ministry of Agriculture, Food and
Rural Affairs (MAFRA)

Kiseon Hwang
Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs

Hyejin Park
National Agricultural Products Quality Management Service

Eun Young Lee
Rural Development Administration

Jung Kyunghee
Ministry of Drug and Food Safety

Park Yumin
Ministry of Drug and Food Safety

Im Moo-Hyeog
Daegu University

Arabie saoudite

Saif M. AL-Mutairi
Saudi Food and Drug Authority

Sierra Leone

Raymonda A. B Johnson
Ministry of Agriculture and Forestry

Singapour

WU Yuan Sheng
Food Safety Monitoring & Forensics Department

Joanna Lee
Senior Scientist, Organic Chemistry Branch, Food Safety
Monitoring & Forensics Department, National Centre for
Food Science, Singapore Food Agency

Afrique du Sud

Aluwani Madzivhandila
Food Control

Suède

Niklas Montell
Ministry of Health, Welfare and Sport, National Institute for
Public

Suisse

Emanuel Hänggi
Scientific Officer, Federal Food Safety and Veterinary Office
FSVO

Thaïlande

Namaporn Attaviroj
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards (ACFS), Ministry of Agriculture and Cooperatives

Chutima Sornsumrarn
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards (ACFS), Ministry of Agriculture and Cooperatives

Chonnipa Pawasut

Standards Officer, Office of Standard Development, National
Bureau of Agricultural Commodity and Food Standards

Ouganda

Geoffrey Onen
Assistant Commissioner Directorate of Government
Analytical Laboratory (DGAL)

Josephine Nyanzi
Principal Regulatory Officer, Vet Medicine National Drug Authority (NDA)

Moses Matovu
Research Officer National Agricultural Research Organization (NARO)

Joseph Iberet
Uganda National Bureau of Standards

Arthur Mukanga
Uganda National Bureau of Standards

Ruth Awio
Uganda National Bureau of Standards

Alex Otut
Principal Agricultural Inspector Ministry of Agriculture, Animal Industry and Fisheries

David Tumwesige Amoot
Senior Agricultural Officer Ministry of Agriculture, Animal Industry and Fisheries

Hakim Mufumbiro
Principal Standards Officer, Uganda National Bureau of Standards

Royaume-Uni

Paul Brian
Health and Safety Executive

États-Unis d'Amérique

Aaron Niman
Environmental Health Scientist U.S. Environmental Protection Agency

Alexander Domesle
Senior Advisor for Chemistry, Toxicology and Related Sciences U.S. Food Safety and Inspection Service U.S. Department of Agriculture

Marie Maratos Bhat
U.S. Codex Office U.S. Department of Agriculture

Barakat S. Mahmoud
Senior Science Advisor -Plant Division | Trade Policy and Geographic Affairs Foreign Agricultural Service | USDA

Uruguay

Susana Franchi
DAD-DGSA-MGAP

Organisations observatrices**AgroCare-LATAM**

Karen Gatica
Coordinadora Comité Técnico sobre LMRs - AgroCare Latinoamérica

Laura Ruiz
Asesora en asuntos regulatorios - AgroCare Latinoamérica

CropLife International

Wibke Meyer
Director Regulatory Affairs

Institute of Food Technologists IFT

Timothy Herrman
Official Representative Professor, State Chemist and Director Office of the Texas State Chemist Texas A&M University, United States

Yen Ching Wu
Principal Scientist, Toxicology & Food Safety McCormick Spices, Maryland, United States

Manojit Basu
Managing Director, Science & Regulatory Policy Crop Life America, United States

International Council of Beverages Associations

Simone SooHoo
ICBA Secretariat and Director of Global Affairs.

International Fruit & Vegetable Juice Association (IFU)

John Collins
Executive Director

Tea & Herbal Infusions Europe (THIE)

Cordelia Kraft
M.Sc. Nutritional Sciences / Manager Scientific Affairs